

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 76-315 du 24 décembre 1976

portant nomination des Chefs de District .

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU l'Ordonnance n° 74-7 du 13 Février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
VU le Décret n° 74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
VU le Décret n° 74-27 du 13 février 1974, portant limites et dénomination des Circonscriptions Administratives et les décrets modificatifs subséquents ;
Sur Proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.— Le Camarade ANIAMBOSSOU Etienne est nommé Chef du District Rural de Kouandé.

Article 2.— Le Camarade MAGNIMI BOUKO Idrissou est nommé Chef du District Rural d'Abomey-Calavi.

Article 3.— Le Camarade CODJIA Blaise est nommé Chef du District Urbain d'Abomey.

Article 4.— Le Camarade KOUAGOU Rigobert est nommé Chef du District Rural de Pobè.

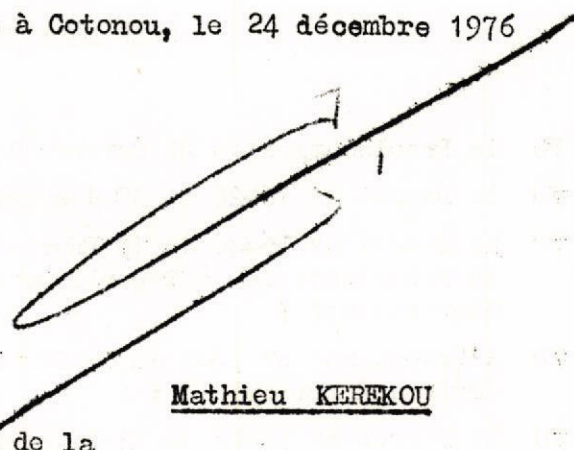
Article 5.— Le Camarade BANKOLE Emmanuel est nommé Chef du District Rural de Ouidah en remplacement du Camarade KINTONOUZA Ambroise appelé à d'autres fonctions.

.../...

Article 6.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures ~~contraires~~ et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 1976

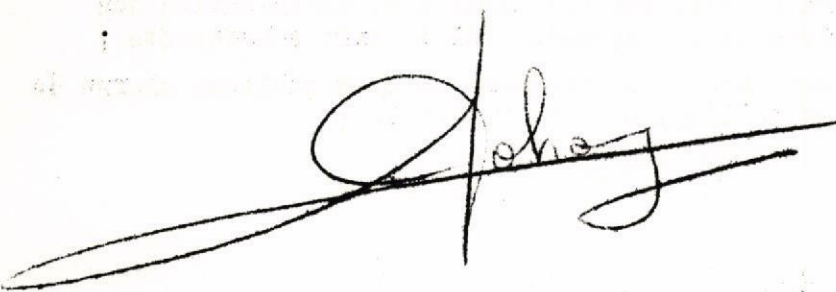
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Martin DOHOU AZONHIHO

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 MISON 4 DISTRICTS 5 MINISTERES 14 INTERESSES 5
SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc. 5 DB-DCF-Solde 4
TRESOR 4 DI 4 DPE au M.F.P.T. 2 DAFA du MISON 2 JORPB 1 UNB-FSJEP 4 BN 2